

226C0304
FR0000035081-FS0216

13 mars 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ICADE
(Euronext Paris)

1. Par courriers reçus le 13 mars 2026, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE, et détenir, à cette date, indirectement 2 341 994 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 3,07% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	2 114 687	2,77
Goldman Sachs Bank Europe SE	221 606	0,29
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	5 479	ns
Goldman Sachs Asset Management International	127	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	95	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	2 341 994	3,07

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ICADE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 9 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 520 373 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ICADE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, au 9 mars 2026, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 014 200 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 219 803 actions ICADE résultant de la détention de 50 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2028 et le 17 février 2038 ; et
- 794 397 actions ICADE résultant de la détention de 33 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 30 avril 2026 et le 10 mars 2036.

¹ Sur la base d'un capital composé de 76 234 545 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

2. Par les mêmes courriers, The Goldman Sachs Group, Inc. a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 mars 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ICADE, et détenir indirectement 4 096 988 actions ICADE représentant autant de droits de vote, soit 5,37% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	2 282 522	2,99
Goldman Sachs Finance Corp International Ltd	1 588 495	2,08
Goldman Sachs Bank Europe SE	220 270	0,29
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	5 479	ns
Goldman Sachs Asset Management International	127	ns
Goldman Sachs & Co. LLC	95	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	4 096 988	5,37

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ICADE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 286 880 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ICADE et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 2 752 825 actions ICADE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 219 803 actions ICADE résultant de la détention de 50 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 29 décembre 2028 et le 17 février 2038 ; et
- 2 533 022 actions ICADE résultant de la détention de 98 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 30 avril 2026 et le 3 mars 2038.